



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 AVRIL 2023

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu devant avoir lieu le 4 avril 2023, à 19h30 à la salle du conseil située au 1111 rue du Parc.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Modification des conditions de travail d'un employé
- 3.2 Embauches pour le camp de jour
- 3.3 Ajustement salarial temporaire
- 3.4 Remboursement partiel d'une formation

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation d'une demande d'emprunt temporaire institutionnelle pour le financement temporaire des travaux des rue Arthur-Priem, Cherrier, Mark, Paquin et Ross
- 5.4 Autorisation de paiement pour des travaux effectués dans le cadre du réaménagement du 859 rue Principale en caserne de pompiers

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Autorisation de modifications (avenants) au contrat pour le réaménagement du 859 rue Principale en caserne
- 6.2 Octroi d'un contrat de conception des plans et des devis (Classe D) pour la réfection des rue St-Pierre et Saint-Jean-Baptiste
- 6.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Adoption du règlement 435-2023 établissant les tarifs pour divers biens et services fournis par la Municipalité
- 7.2 Adoption du règlement 436-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- 7.3 Adoption du règlement 438-2023 modifiant le règlement de zonage 220 et le règlement de lotissement 221 afin de les rendre conformes au plan du projet de lotissement approuvé pour le "Quartier Rochois"
- 7.4 Approbation d'une entente sur l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport de sur l'émission des permis.
- 8.2 Approbation d'une dérogation mineure

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Demande de subvention - Loisirs et sports Montérégie

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Dépôt d'une correspondance avec la Ministère de la culture et des communications du Québec confirmant l'inscription de l'église de la Fabrique Saint-Roch au registre du patrimoine culturel.

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance